

PROJET DE COMPTE RENDU
de la réunion de la Commission politique
– Dakar (Sénégal), 6 et 7 juillet 2010 –

* * *

LIÈGE (BELGIQUE) | 1^{ER}-5 MAI 2011

*Projet de compte-rendu des débats
de la réunion de la commission politique*

**Présidence de M. André Schneider
Président de la commission**

* * *

La commission politique s'est réunie à Dakar, sous la présidence de **M. André Schneider** (France), à l'invitation de la section sénégalaise.

Une trentaine de parlementaires et autant de fonctionnaires, issus de 28 sections de l'APF, ont pris part à la réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié et ainsi adopté.

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du compte-rendu et du relevé de décisions de la réunion du 6-10 avril 2010 (Yaoundé, Cameroun)**
- 3. La contribution de l'APF à Bamako +10**
Rapporteuse : Mme Paulette Oyane-Ondo (Gabon)
- 4. La protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme**
Rapporteur : M. Henri-François Gauthrin (Québec)
- 5. Préparation de l'Avis de l'APF en vue du XIII^e Sommet de la Francophonie (Montreux, 22-24 octobre 2010)**
- 6. Ressources naturelles et conflits**
Rapporteur : M. Bernard Patry (Canada)
- 7. Les situations politiques dans l'espace francophone**
Rapporteuse : Mme Paulette Oyane-Ondo (Gabon)
- 8. Comment faire face aux défis démographiques du 21^e siècle**
Rapporteuse : Mme Françoise Fassiaux-Looten (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)
- 9. Questions diverses**
- 10. Date, lieu et thèmes de la prochaine réunion**

Mots préliminaires du Président

Le Président Schneider exprime son bonheur de se trouver au Sénégal. Il note que l'APF marque cette année son fort intérêt pour l'Afrique : le Bureau s'est réuni au Tchad en février, les membres de la commission politique se sont réunis au Cameroun au début avril, puis la Session se tient à Dakar. C'est l'année de l'Afrique et cela est largement justifié.

Le Président fait un compte-rendu de la communication qu'il a prononcée devant les membres du Bureau de l'APF le 4 juillet 2010. Il a essayé de définir en quelques mots le nouvel élan qu'il souhaite donner à la commission politique. Dans les parlements, on parle souvent de sagesse. On peut également y associer les mots rigueur et respect. **Le Président** souhaite inscrire ces trois concepts au fronton de la commission politique, de manière à ce que l'APF soit cette vigie efficace de la démocratie. Il souligne la nécessité de mettre en pratique la démocratie parlementaire. C'est la raison pour laquelle on a essayé d'ébaucher un concept à Yaoundé, celui de l'observation à titre préventif. Cette observation ayant pour but de marquer notre vigilance devant certaines situations qui ne nous semblent pas être conformes à ce qu'elles devraient être, mais qui ne justifient pas le recours aux sanctions lourdes prévues par le règlement, comme la suspension. **M. Schneider** remercie M. Jean-Luc Lala et d'autres membres du Bureau de la commission qui ont beaucoup réfléchi à ce concept, qui a recueilli l'avis unanime de notre commission.

2. Adoption du compte-rendu

Mme Obono Engono Nchama (Guinée-Équatoriale) demande un amendement au compte-rendu de la réunion de Yaoundé.

Le Président la prie de faire part de sa modification au Secrétariat général afin d'en tenir compte.

Le compte-rendu amendé est adopté.

3. Contribution de l'APF à Bamako+10 **Rapporteuse : Mme Paulette Oyane-Ondo (Gabon)**

La rapporteure présente son rapport (disponible sur le site de l'APF http://www.apf.francophonie.org/IMG/pdf/2010_Compol_bamako.pdf).

Après son intervention, le Président donne d'abord la parole à **Mme Christine Desouches**, Conseiller spécial du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui fait les observations suivantes :

- C'est la première fois depuis l'adoption de la Déclaration de Bamako en 2000, qu'une des composantes essentielles de la Francophonie fait un bilan de l'application qui en a été faite.

- La Déclaration de Bamako est assortie d'un mécanisme de suivi de ses engagements (chapitre 5). L'APF s'est elle-même dotée d'un mécanisme pour suivre les situations de crise. Ce mécanisme doit être mis en perspective avec celui de Bamako. Elle ajoute que l'APF a défini des critères de démocratie parlementaire qui seront d'une grande utilité.
- Il est nécessaire de distinguer les missions d'observation d'élections (MOE) des missions d'information et de contact, qui n'ont pas la prétention de porter un diagnostic sur le caractère libre et transparent des élections. Les MOE sont de plus en plus rares. On les réserve à des élections censées parachever des processus de sortie de crise (par exemple en Guinée, en Mauritanie et à Madagascar). Ces missions sont préparées pendant des mois par des missions d'assistance et d'échange.
- Il serait tout à fait positif que les parlements acceptent de s'associer à la réflexion sur les questions soulevées par la rapporteure, par rapport au délai raisonnable pour modifier les textes fondamentaux avant la tenue d'une élection. Selon la CEDEAO, le délai raisonnable est de six mois.
- Possibilité de conjuguer davantage les actions de l'APF et de l'OIF dans la prévention des crises. Si une crise se déclare, le Secrétaire général de l'OIF peut désigner un facilitateur ou dépêcher des missions. Mme Desouches rappelle qu'en 2001, l'APF a pris l'initiative de se rendre à Madagascar. Dans le cas de crises émergentes, il y a un effort plus important à faire en conjuguant nos mécanismes respectifs. Il faut continuer à travailler la qualification des situations.

Le Président déclare que la commission politique est en train de vivre quelque chose de très intense, qui est le fruit d'une coproduction. Un travail de défrichage important a été fait à Yaoundé. Si nous savons jouer de manière harmonieuse, la musique sera écoutée. Les parlementaires sont des gens qui doivent chercher le consensus le plus large. Il félicite la rapporteure et souligne qu'elle a fait d'excellentes suggestions.

Un débat s'en suit.

M. Iskandar Ghattas (Egypte) aurait aimé que le rapport sur Bamako+10 parle de la crise au Moyen-Orient.

Le Président répond que ce point sera repris lors du rapport sur les situations de crise.

M. Lahcen Daoudi (Maroc) soulève le problème des députés qui sont emprisonnés en Cisjordanie parce qu'ils appartiennent au Hamas, tandis que la convention signée entre Israël et l'Autorité palestinienne reconnaît leur qualité de députés.

Le Président répète que ce point sera traité dans le cadre du rapport sur les situations de crise.

M. Modeste Mutinga (République démocratique du Congo) s'inquiète de ce qu'à l'issue de missions d'information et de contact, l'APF et l'OIF ne formulent aucun diagnostic, ni appréciation. La plupart des conflits armés en Afrique débouchent sur l'organisation d'une élection. Si nous ne pouvons pas prendre position, alors, le travail de la commission politique de l'APF et de l'OIF souffre d'une faiblesse. Nous pouvons, en synergie avec les organisations internationales qui ont des moyens, essayer de travailler pour que nous puissions adopter des résolutions.

Le Président rappelle les limites de ce que peut faire l'APF. Certes l'APF aimerait déclencher elle-même l'observation d'une situation, mais elle n'en a matériellement pas les moyens. C'est à la demande de l'OIF que l'Assemblée répond présente ou absente. On n'a pas toujours les combattants sous la main. Quand on a une volonté, une obstination, on peut progresser ensemble. L'harmonie de la musique que nous affichons ensemble nous permettra de progresser.

L'APF ne doit pas donner l'impression d'être en compétition avec d'autres organisations car, dans ce cas, nous nous neutraliserons les uns les autres. C'est en conjuguant nos efforts que nous avancerons.

Mme Desouches précise qu'il faut distinguer deux processus: l'observation d'élection et l'assistance aux processus électoraux. L'OIF a pensé qu'il valait mieux, pour des raisons financières, privilégier l'observation stricto sensu d'élections parachevant une situation de crise ou posant un problème. Cela a été décidé au terme d'un processus auquel a participé l'APF en 2008-2009. Mme Michèle André (Sénat, France), de la commission des affaires parlementaires, a participé à ces discussions.

Les missions d'information et de contact sont plus restreintes. Comme elles ne prennent pas toutes les précautions en amont, elles ne prétendent pas faire de diagnostics mais elles peuvent faire des recommandations au Secrétaire général de l'OIF pour améliorer les processus.

Mme Desouches précise que l'assistance électorale et l'amélioration des capacités électorales mobilisent beaucoup l'OIF (réforme des textes, renforcement des Commissions électorales, etc.)

En outre, si l'APF croit que nous devons aller observer une élection dans un pays, ce sera un avis qui sera pris en considération (mission APF ou mission conjointe APF-OIF).

Le Président souligne qu'il convient avant tout de rechercher l'efficacité, de progresser ensemble, de lutter ainsi contre une certaine forme de défaitisme.

M. Abidoulaye Ndiaye (Sénégal) adresse aux délégués ses souhaits de bienvenue au Sénégal. Il salue la profondeur du rapport de Mme Oyane-Ondo qui prend en compte un certain nombre de problèmes. Au sein des parlements, il existe des mécanismes pour prendre en compte les droits humains. Il donne l'exemple du Sénégal qui a créé en 2007 la commission des droits et la commission défense et sécurité. Ces commissions travaillent sur le terrain pour voir si les droits de l'homme sont respectés. Il salue le travail de la commission politique. Après avoir entendu les interventions de la rapporteure et de Mme Desouches, il se déclare optimiste quant à l'évolution des institutions démocratiques aboutissant à la création d'existences plus humaines. Nous sommes sensibles aux conditions de vie des hommes et des femmes.

Mme Obono Engono Nchama (Guinée-Équatoriale) félicite la rapporteure qui a relevé tous les problèmes qui affectent les systèmes politiques. En réponse à la remarque de son collègue de la RDC sur la faiblesse de l'observation des processus électoraux, elle croit qu'il ne faut pas être pessimiste. Cette question des missions d'observation électorale relève de la commission des affaires parlementaires de l'APF, qui envoie des missions à la demande des pays concernés.

M. Mohamed ould Ahmed Salem ould Aveloitt (Mauritanie) soutient les propos qui ont été formulés précédemment concernant le Proche-Orient.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) se félicite de l'important travail des parlementaires sur ces questions essentielles pour le renforcement de la démocratie. L'APF est très impliquée dans ce travail sur la Déclaration de Bamako. Il faut en parler et voir ce qu'elle devient. Mme Fassiaux rappelle que la commission politique l'a désignée à Yaoundé comme membre d'un comité de suivi des critères qui permettent de dire si un parlement est démocratique. À nous de retourner dans nos pays et de vérifier le degré de mise en œuvre de ces critères. Elle croit qu'il faut valoriser ce que nous avons essayé de mettre en place, dans le respect de tous.

M. Abdelahad Gamaleldin (Égypte) félicite la délégation de la Mauritanie de sa réintégration au sein de l'APF tout en précisant avoir suivi avec une attention particulière le développement des événements dans ce pays de la famille franco-arabe. Il appuie les propos de l'Égypte, du Maroc et de la Mauritanie sur la situation très grave au Proche-Orient. Il faut demander la levée de l'embargo de Gaza et arrêter la politique de destruction des maisons des citoyens palestiniens dans les territoires occupés. C'est un crime international d'après la Convention de Genève, un crime qui contrevient au droit maritime, au droit international et humanitaire. On doit être très ferme dans la condamnation de la situation, comme l'ont été le Parlement européen et le Conseil des droits de l'homme à Genève. Si on laisse passer cela, Israël est encouragé. Cette situation menace la paix en Europe et en Afrique.

Le Président se dit déterminé à faire avancer les choses; il souhaite laisser tout le temps à ce débat fondamental. Il remercie la rapporteure d'avoir ouvert le chemin à cette réflexion.

En réponse à l'appel de Mme Desouches, qui a sollicité les parlementaires sur le délai raisonnable qui devrait séparer la modification des règles électorales de la tenue d'élections, **M. Nabil de Freige** considère que six mois pour changer une nouvelle loi électorale, ce n'est pas assez.

Dans le cas de l'application d'une nouvelle loi électorale, le gouvernement et les ONG doivent organiser une communication véritable pour expliquer ce qu'est une élection et une loi électorale. Il faut laisser un temps d'adaptation aux gens pour qu'ils comprennent les implications.

Il faudrait suivre les élections et les différents parlements et gouvernements dans l'espace francophone pour voir comment on éduque la population à une véritable démocratie. Pour l'avenir des Libanais, il serait prêt à voter une loi pas tout à fait démocratique, mais qui pourrait garantir un parlement modéré et non extrémiste.

Le Président estime qu'on peut avoir des démarches diverses et variées. L'important est que les élus soient à l'écoute et mettent en place ce que la sagesse commande.

4. La protection des droits et des libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme

Rapporteur : M. Henri-François Gautrin (Québec)

Le rapporteur présente son rapport (disponible en ligne sur le site de l'APF à l'adresse : http://www.apf.francophonie.org/IMG/pdf/2010_comPol_rapp_terrorisme.pdf).

Ensuite, M. Gautrin fait la lecture d'une proposition de résolution sur la protection des droits et des libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

Un débat s'en suit.

Pour M. de Freige, le 4^{ème} paragraphe du projet de résolution, qui mentionne les inégalités économiques comme l'une des sources principales du terrorisme, est le plus important. Pourquoi y a-t-il un terrorisme ? Pour guérir une maladie, il faut d'abord trouver la source de maladie et ensuite trouver le médicament. Pourquoi le terrorisme est-il en train de se développer actuellement dans tous les pays du monde ? C'est en raison des inégalités politiques, sociales mais surtout économiques. La question palestinienne, qui est là depuis 1948, est l'une des principales sources du désespoir d'un peuple dépourvu de ses droits et délaissé par la communauté internationale et par les grands décideurs économiques. La communauté internationale n'a jamais véritablement essayé de trouver les causes de ce terrorisme qui est en train de prendre plusieurs formes. Il faut voir quelles sont les causes de cet extrémisme qui a mené au 11 septembre 2001, et qui peut mener à des dizaines de 11 septembre dans les capitales du monde.

Après avoir félicité le rapporteur, M. Laurent Béteille (France) retient le mot de « nécessité » qui figure dans la conclusion. Il aimerait ajouter un paragraphe au projet de résolution à l'effet de préciser que toute mesure dérogatoire aux droits communs ne peut se justifier qu'en cas de stricte nécessité démontrée pour la lutte contre le terrorisme.

M. Gautrin marque son accord à cet amendement.

Mme Camara Saoudatou Dembélé (Mali) a un problème avec la section 4 du rapport (état des atteintes aux droits de la personne) et avec le point 4.4 (le droit des immigrés et le principe de non refoulement).

Le rapporteur explique qu'il dresse la liste des droits qui peuvent être menacés. Il rend compte de certains actes rendus par des cours. Il ne croit pas que le Mali ni le Sénégal pratiquent la torture, même dans le cas du terrorisme.

M. Lahcen Daoudi (Maroc) félicite le rapporteur pour sa recherche. Il attire l'attention sur une confusion entre le Maroc et Monaco dans la liste des sections ayant répondu au questionnaire. Le délégué se dit dérangé par l'avis de l'auteur Jean-Paul Brodeur cité dans le rapport. L'avis d'un auteur est respectable, mais le fait de l'introduire implique que l'on partage sa classification. Si on l'adopte, nous sommes tous des terroristes, y compris Nelson Mandela et Léopold Sédar Senghor. Le terrorisme symbolique s'inscrit le plus souvent dans les mouvements de résistance. Les mouvements de libération sont qualifiés de terroristes. L'avis de cet auteur n'est pas représentatif du point de vue des organisations internationales. Il n'a pas sa place ici. Le délégué ajoute qu'il aurait aimé qu'on parle de terrorisme d'État, par exemple celui qui est pratiqué par Israël.

M. Gautrin précise qu'il a utilisé le concept d'acte terroriste pour éviter ce piège. Le rapport n'est pas centré sur le concept de terrorisme, mais sur celui d'acte terroriste. Si certains exemples heurtent les membres de la commission, on peut les retirer. Toute l'analyse de la jurisprudence est faite autour de la notion d'acte terroriste. L'interprétation de la notion de terrorisme varie. Par exemple, le résistant français Jean Moulin a été considéré comme un terroriste par le régime de Vichy, puis il a été considéré comme un héros national après la libération de la France.

Sur le projet de résolution, **M. Lahcen Daoudi** souhaite ajouter au 3e paragraphe « le respect des droits de la personne et des peuples » car, dans certaines contrées, des peuples sont terrorisés. Il demande d'ajouter la notion de terrorisme d'État au rapport.

M. Gautrin ne veut pas qualifier les actes terroristes. Il accepte d'ajouter les droits des peuples à la résolution. On condamne fermement tout acte terroriste - sans plus.

M. Iskandar Ghattas note le progrès substantiel du document par rapport à l'année dernière et félicite le rapporteur. Il rejoint le collègue du Maroc concernant la classification des actes de terrorisme. Il mentionne qu'on n'est pas encore arrivé à s'entendre sur une définition qui fasse consensus.

Il aurait aimé que le rapport reprenne les notions de respect des droits de la personne, du droit international, humanitaire, du droit des réfugiés - notions que l'on retrouve dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme l'a rappelé le délégué de la France, la notion de nécessité doit être conjuguée avec proportionnalité. La mesure doit être nécessaire et proportionnée au danger. Dans la pratique en France, on retrouve la neutralisation judiciaire préventive du terrorisme. Il faut attaquer le terrorisme avant.

On a parlé du développement, des populations du sud. On doit essayer d'éradiquer les causes du terrorisme. Les crises politiques et internationales acculent les peuples au désespoir.

M. Abdul Aziz Al Hassan (Syrie) rappelle qu'en 1986, les gouvernements du Proche-Orient ont demandé aux Nations Unies de tenir une conférence internationale pour définir le terrorisme. La plupart des pays occidentaux ont refusé. On veut faire une confusion entre résistance et terrorisme. Dans ce rapport, on parle de terrorisme individuel et non d'État. Au Proche-Orient, nous sommes victimes du terrorisme d'État d'Israël. Le dernier exemple est l'attaque militaire contre une flottille dans la Méditerranée (mai 2010). Certains pays ont qualifié cette attaque de défense légitime. Pour nous, c'est un acte terroriste pratiqué par l'État d'Israël. Les résistances sont qualifiées par la plupart des pays de terrorisme. Il faut définir le terrorisme et définir les causes du terrorisme. On doit distinguer dans les codes pénaux et les conventions internationales le terrorisme de la résistance et définir ce qu'est la résistance. Tous les pays qui croient aux droits de l'homme doivent aider le peuple palestinien à obtenir son indépendance. On doit appeler la communauté internationale à définir le terrorisme, à le classer et à en chercher les causes.

M. Gautrin rappelle que ce rapport est une analyse sur les droits de l'homme qui peuvent être menacés par les États dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. L'objet n'est pas de définir le terrorisme ni d'en faire une classification.

M. Abdou Fall (Sénégal), Vice-président de la commission politique, indique qu'on a demandé au rapporteur à Yaoundé de circonscrire son rapport dans ce sens. Or, les participants posent d'autres questions de portée générale, dépassant le cadre fixé à cette occasion.

Sous réserve des amendements acceptés par le rapporteur, il déclare que le rapport est adopté.

Le débat sur le projet de résolution est ouvert.

M. Koukeo Akhamoutry (Laos) apprécie le travail du rapporteur et les remarques faites par les honorables délégués. Le projet de résolution est acceptable sous réserve d'ajouter la notion de droits des peuples. En ce qui concerne le rapport, on ne peut être d'accord sur tout. Il admire le courage de M. Gautrin d'avoir abordé le thème du terrorisme. Le point de vue du professeur Brodeur n'est pas partagé par tous. C'est une conception qui n'est pas partagée par tous les députés.

M. Abdou Fall précise qu'il a été décidé d'enlever cette référence du rapport.

M. Taio Amadou (Bénin) suggère d'ajouter à la résolution la notion de « développement plus équilibré des peuples » au lieu des pays, car il ne s'agit pas seulement des pays du sud.

Le rapporteur accepte l'amendement.

M. Fall propose d'ajouter : « encourage les États et gouvernements à renforcer la coopération en faveur du développement plus équilibré des peuples de manière à agir avec plus d'efficacité contre les facteurs économiques, sociaux et culturels propices au développement du terrorisme. »

Le rapporteur marque son accord à cette proposition.

M. Daoudi objecte que la notion du développement équilibré n'existe pas ; on parle plutôt de développement durable. **M. de Freige** n'a pas d'objection à utiliser l'expression de « développement équilibré ».

M. Gautrin est d'accord avec « développement équilibré ».

Pour **M. Iskandar Ghattas**, les crises politiques sont davantage à la source du terrorisme que les inégalités économiques. Il propose de se référer au *Plan d'action de la lutte contre le terrorisme* adopté par les Nations Unies en 2006, qui parle de tous les problèmes à la source du terrorisme.

M. Gautrin insiste sur le fait qu'on ne fait pas un projet de résolution sur le terrorisme mais sur la protection des droits et des libertés.

M. Abdou Fall déclare que l'on peut considérer la résolution comme adoptée (disponible sur le site de l'APF : <http://apf.francophonie.org/spip.php?article1291>).

5. Préparation de l'Avis de l'APF en vue du XIII^e Sommet de la Francophonie (Montreux, 22-24 octobre 2010)

Le Président rappelle que le XIII^e Sommet de la Francophonie se déroulera à Montreux, en Suisse, du 22 au 24 octobre 2010.

Le thème général du Sommet proposé par la Suisse s'énonce comme suit : « Les Défis et les visions d'avenir de la Francophonie ». Sous cet intitulé, les trois thématiques suivantes ont été annoncées :

- La Francophonie acteur des relations internationales : quelle place dans la gouvernance mondiale ?
- La Francophonie et le développement durable : quelles solidarités face aux grands défis ?
- La langue française dans un monde globalisé : les défis de la présence, de la diversité et de l'innovation.

En vertu de la Convention qui lie l'APF et l'OIF, l'Assemblée prépare lors des Sommets un Avis destiné aux chefs d'État et de gouvernement. Cet avis est présenté par le Président de l'APF.

En préparation du Sommet de Montreux, chacune des commissions permanentes a été invitée à choisir parmi ses travaux, quelle sera sa contribution à l'Avis. Les textes choisis et préparés par les commissions seront adoptés en séance plénière. Par la suite, le Secrétariat général sera chargé de préparer une version harmonisée de l'Avis.

Le Président a fait préparer, à partir du document de réflexion sur Bamako+10 présenté par Mme Oyane-Ono, un condensé qui constitue l'Avis de la commission politique, dans le cadre de la thématique : « La Francophonie acteur des relations internationales : Quelle place dans la gouvernance mondiale ? ».

Le Président fait la lecture des sept recommandations proposées.

Au regard de Bamako+10, l'APF adresse aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie les recommandations suivantes :

-Félicite l'OIF de l'avancée que constitue la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako comme référence normative relativement à la démocratie, aux droits et aux libertés;

-Rappelle sa résolution adoptée lors de la XXXe Session de Charlottetown en 2004, dans laquelle elle estimait que « les dirigeants des pays dans lesquels les institutions démocratiques ont été renversées par la force ne devraient plus être conviés aux Sommets des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, et cela jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel à la suite d'élections libres, transparentes et reconnues par la communauté internationale »;

-Demande aux chefs d'État et de gouvernement d'assurer une diffusion plus grande de la Déclaration de Bamako au sein de l'espace francophone;

-Propose à l'OIF de diffuser la jurisprudence concernant les cas de renversements de l'ordre constitutionnel;

-Demande à l'OIF de clarifier la prise en compte des violations massives des droits humains dans le cadre de la Déclaration de Bamako;

-Demande à l'OIF d'intégrer les parlementaires au volet de prévention des conflits;

-Encourage la coopération entre l'OIF et les organisations régionales dans l'approche et le traitement des situations de crise.

Le débat est ouvert.

M. Gautrin demande une clarification sur la recommandation concernant les violations massives des droits humains. **M. Schneider** sollicite l'aide de **Mme Desouches** pour modifier la formulation de cette recommandation. Il est décidé de travailler cette phrase et de faire une proposition aux membres de la commission ultérieurement.

Avec cette réserve, l'Avis est adopté.

(Disponible sur le site de l'APF: <http://apf.francophonie.org/spip.php?article1351>).

Mme Desouches demande si les parlementaires sont d'accord pour concourir à la diffusion de la Déclaration de Bamako et à son intériorisation par tous.

Le Président précise que les recommandations formulées dans l'Avis s'adressent aux chefs d'État.

6. Ressources naturelles et conflits Rapporteur : M. Michel Rivard (Canada)

Le rapport préliminaire est présenté par **Michel Rivard**, sénateur (Canada), en remplacement du **Dr Bernard Patry**, rapporteur.

Après avoir félicité et remercié le rapporteur pour la clarté de ses propos, le **Président** souligne que le thème abordé dans ce rapport est l'un des grands problèmes qui se posent à notre planète. Le **Président** mentionne que dans ses fonctions parlementaires, il est rapporteur sur les questions d'énergie. Il a rencontré, il y a deux ans, des responsables africains qui lui disaient que la flambée des denrées de base avait sa source dans le pari sur les biocarburants. Or, à court terme, cette orientation condamne 25 millions d'Africains à mourir de faim. Heureusement qu'on a fait relativement marche arrière, sachant qu'une fois que les prix ont monté, il est difficile de les faire baisser. Il faudra s'occuper prochainement de toutes ces questions environnementales qui sont de plus en plus essentielles pour le développement et pour la gestion des tensions. Sur le plan de la mondialisation, en matière d'énergie et de pollution, puisque les deux sont liées, nous allons avoir de plus en plus de combats à mener pour que tout le monde respecte au mieux les règles du jeu. Il est facile de dire que le charbon pollue plus que le gaz. Mais comment convaincre les pays producteurs de charbon ? Le **Président** évoque les mines de charbon en Allemagne et en Pologne. Si la Francophonie pouvait trouver quelques petites recommandations simples mais acceptées par tous, nous ne nous serions pas réunis pour rien.

Le débat est ouvert.

M. Fall s'associe aux félicitations adressées au rapporteur pour la qualité, le niveau et l'intérêt de la problématique qu'il soulève. Il s'associe aux propos du **Président** sur la nécessité d'une prise en charge très sérieuse de cette question de fond, dont la bonne prise en charge peut contribuer à anticiper beaucoup de conflits qui peuvent survenir dans notre espace et dans le monde en général.

La notion de responsabilité sociale des entreprises est une notion importante que l'on doit s'approprier pour voir dans quelle mesure on peut contribuer à la faire intégrer dans notre droit positif national.

M. Fall trouve particulièrement pertinente et lucide la démarche préalable d'évaluation à travers un questionnaire qui permettra de faire l'état des lieux de façon exhaustive, de manière à pouvoir fonder davantage nos arguments et nos propos sur des faits établis.

Pour faire un état des lieux exhaustif, le **Vice-président** propose qu'on envisage la possibilité de poser aux pays des questions sur l'existence, dans le passé, de conflits liés à des luttes pour l'accès et le contrôle des ressources. Ceci peut être une des questions clé pour avoir une vue plus large et plus exhaustive.

Au delà de cette problématique, la commission politique a le mérite d'avoir soulevé une question de fond, la question foncière. La question des ressources, le problème foncier et le problème de l'accès à l'eau sont des défis pour les années à venir. Il faudrait que la commission politique fasse preuve de capacité d'anticipation. Plus de 80% des cours d'eau mondiaux traversent entre trois et douze pays. La population mondiale s'accroît, les besoins s'accroissent, tout comme les besoins d'alimentation en eau. Si on gère bien la question de la responsabilité sociale des entreprises, la question du foncier et la question de l'accès à l'eau, nous pourrions développer une capacité d'anticipation qui sera salutaire et qui nous permettra de jouer un rôle d'avant-garde tel que nous en avons l'ambition au niveau de la Francophonie

Le Président précise que nous devons respecter les attributions de la commission de la coopération et du développement. Il demeure que si on prend la cartographie de l'énergie, des ressources et de l'eau, on obtient déjà une ébauche de la situation politique qu'on est susceptible de trouver. Disposer de ces documents donnerait un sens à la réflexion.

M. Rivard partage cet avis et fait part de son expérience lors d'une mission de parlementaires canadiens en Argentine, où des sociétés canadiennes exploitent des mines. Il a fallu l'intervention de parlementaires pour que les questions des impacts sur l'environnement soient abordées.

M. Gautrin félicite **M. Bernard Patry** et **M. Rivard** pour la qualité du rapport. Il propose que le questionnaire qui sera élaboré à l'intention des sections comprenne les questions suivantes :

- Y a-t-il des obligations pour les compagnies minières ou extractrices de rétablir l'environnement lorsqu'elles quittent un site ?
- Y a-t-il des provisions pour les obliger à mettre de l'argent en fiducie pour le rétablissement de l'environnement ?

Il serait bon de voir où on en est au plan législatif. **M. Gautrin** explique qu'au Québec, on est protégé sur le plan législatif mais la loi n'est pas toujours appliquée correctement.

M. Rivard est d'accord avec la proposition de **M. Gautrin**.

Le Président mentionne que toutes ces questions ne sont pas éloignées de Bamako +10.

Mme Desouches rappelle que les États et gouvernements membres sont préoccupés par cette question, qui est abordée dans la *Déclaration de St-Boniface sur la prévention des crises et des conflits et la sécurité humaine*. Ils se sont engagés à s'associer au processus de Kimberley.

La commission économique du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) s'est saisie de cette question, en liaison avec la commission politique de l'OIF. La Délégation à la paix, la démocratie et aux droits de l'homme (DPDDH) a pris des initiatives pour organiser des séminaires de sensibilisation sur ce thème, qui sera également abordé au Sommet de Montreux. Les responsables de ce rapport pourraient se concerter avec **M. Cronel**, du cabinet du Secrétaire général de l'OIF, et avec le délégué de la DPDDH.

Le Président remercie **Mme Desouches** qui aide la commission politique de l'APF à réaliser ses objectifs. Les spécialistes qu'elle évoque pourraient venir nous rejoindre pour enrichir notre travail. Là où il n'y pas de démocratie, il ne peut y avoir d'économie saine. C'est quand la Déclaration de Bamako est respectée que la gestion des ressources fonctionne comme il faut.

Très souvent nous sommes démunis, alors qu'ensemble nous représentons une force morale. Ce n'est pas inutile par les temps qui courent. Ce sont toujours de grandes personnalités morales, dans notre histoire, dans votre histoire, qui ont réussi à entraîner le peuple.

On peut se demander à qui appartiennent les richesses naturelles. C'est une réflexion. On revient à la gestion du foncier abordée à Yaoundé. Tant que dans beaucoup de pays les gens construisent des maisons sur des terrains qui ne leur appartiennent pas, ils sont à la merci du propriétaire réel. Et donc, ça ne sert à rien d'avoir une maison.

M. de Freige explique qu'au Liban, une grande partie des groupes n'a pas adhéré au processus de Kimberley, dont l'argent est en train de servir aux actes terroristes à cause du commerce illégal des diamants. Le processus de Kimberley a été décidé par le gouvernement au début 2002 et ratifié seulement en 2005. Ce n'est qu'à la suite des élections législatives en 2005, que le Liban a adhéré au processus.

Il est clair qu'il y a un trafic d'argent sale parallèlement au commerce du diamant. Au Liban, cet argent est lié au trafic d'armes. C'est plus important que le caractère environnemental. Il est excessivement important de suivre l'application par les gouvernements du traité du processus de Kimberley parce que ça rentre dans le processus de la guerre contre le blanchiment d'argent.

M. Rivard relève que ce point est très pertinent. Le questionnaire permettra l'échange de l'information entre les parlementaires.

M. Jérôme Lavou (Centrafrique) aurait souhaité ajouter un autre aspect des richesses naturelles, soit la liberté d'exploiter certaines richesses. Les populations souffrent de la faim tandis que des richesses naturelles existent mais elles ne sont pas exploitées.

M. Rivard ne voit pas comment l'APF peut aider la République centrafricaine à cet égard. Il suggère de s'adresser aux banques de développement ou aux investisseurs étrangers et locaux pour le financement de l'exploitation. Il mentionne que lorsque le Canada s'est lancé dans l'exploitation des mines d'amiante, il y a un demi-siècle, il y avait un marché. Les banquiers et les gouvernements ont garanti des emprunts pour l'exploitation.

Le Président souligne qu'il faut remercier la section canadienne d'avoir lancé les bases de la réflexion. C'est une question qui va se développer, dont l'acuité va devenir de plus en plus forte. Nous ne sommes qu'au premier chapitre de cette histoire et on prend note du souhait de notre collègue. L'important est que la réflexion parte dans la bonne direction. On peut poser philosophiquement la question « À qui appartiennent les richesses naturelles ? » Il est important entre nous de se la poser.

M. Modeste Mutinga (République démocratique du Congo) exprime des appréhensions au sujet du questionnement posé par le **Président**, car il peut être source de rebondissements, de débats et d'affrontements en ce qui concerne les frontières en Afrique. Chaque fois qu'on découvre du pétrole ou des matières premières quelque part, les conflits armés démarrent.

Pourtant, en Afrique, les frontières ont été délimitées depuis Berlin et dans les différents forums internationaux on revient souvent sur l'intangibilité des frontières. Poser la question de l'appartenance des richesses du sol et du sous-sol, risque de relancer les conflits. Il semble qu'il soit hasardeux de lancer un tel débat car ce serait relancer les conflits.

Le Président précise que la question se pose à l'intérieur d'un État. Nous devons avoir présent à l'esprit qu'il n'est pas normal, dans le même pays, que des gens aient tout et que d'autres n'aient rien. C'est un problème philosophique et non politique. Le Président s'exprime en tant que représentant de la Francophonie et non de la France. Le droit du sol pose encore des interrogations et forcément la propriété du sous-sol. Il faudra un jour qu'on se pose ces questions, pays par pays. On se bagarre déjà l'intérieur d'un pays. Notre démarche doit être une démarche d'apaisement. C'est la deuxième fois que nous nous penchons sur un rapport préliminaire dédié à ce thème.

Le rapport préliminaire est adopté.

7. Les situations politiques dans l'espace francophone

Rapporteuse : Mme Paulette Oyane-Ondo (Gabon)

Mme Oyane-Ondo présente son rapport.

(Le rapport est accessible sur le site internet de l'APF :

http://www.apf.francophonie.org/IMG/pdf/2010_compol_Rapp_situation.pdf).

Le Président intervient pour rappeler que la mesure de mise en observation à titre préventif, adoptée par la commission politique à Yaoundé (avril 2010), sera à retenir parmi les travaux de cette année. L'adoption de cette mesure, qui n'a pas soulevé la moindre hostilité, permet de marquer une situation qui peut évoluer de manière positive. Cela s'inscrit dans une démarche de diplomatie parlementaire. Un arsenal de règlements doit permettre de gérer avec humanité un certain nombre de questions, avec souplesse surtout.

Un débat s'en suit.

Sur la Guinée :

M. Fall intervient sur l'évolution favorable qui a été enregistrée ces derniers mois en Guinée, grâce au leader du Comité de transition, le général Sékouba Konaté. Son sens élevé des responsabilités, une capacité de dépassement et d'oubli de soi qui est très rare sous nos cieux, lui ont permis de jeter les bases d'une normalisation qui avait suscité de réels espoirs.

Nous avons suivi le déroulement des opérations électorales. Si on s'en réfère aux différentes informations que nous avons reçues, le déroulement des élections s'inscrit globalement dans les normes.

Nous sommes maintenant dans l'attente du 2^{ème} tour pour ce pays qui souffre depuis 50 ans de dictature et d'errance sans fin. Ce qui s'est passé entre hier et avant-hier, qui a été de nature à porter atteinte au moral du chef de transition, doit attirer l'attention de notre Assemblée et justifie un message de solidarité et de soutien.

Nous sommes dans un cas typique où une personne, un leader politique, occupe une position clé dans la prise en charge et la solution d'un problème national. C'est sur les épaules d'un homme que l'avenir d'un pays et d'une sous-région repose. L'Assemblée lui doit un soutien franc et ferme, ceci sans préjudice des initiatives diplomatiques. La diplomatie doit entrer en jeu ; l'organe le plus habileté à agir dans l'urgence serait peut-être l'OIF.

Il serait important qu'à travers une résolution ou une déclaration, notre Assemblée à Dakar adresse sa solidarité au responsable et indique au peuple guinéen sa volonté d'accompagner le processus de normalisation. Nous devons être fermes pour que les résultats des élections soient respectés par tout le monde.

Le Président remercie le Vice-président pour cette information très importante et indique que sa déclaration sera portée au compte-rendu des travaux.

Mme Desouches fait un point d'information sur la Guinée.

- L'OIF a suspendu à titre provisoire la coopération et la participation des responsables guinéens aux instances de la Francophonie (janvier 2009) ;
- En décembre 2009, le CPF a suspendu totalement la Guinée de la Francophonie suite aux événements qui s'étaient déroulés en dépit des efforts conjoints ;
- La Francophonie a accompagné le processus électoral par un appui aux capacités de la Commission électorale indépendante (CEI) et à celles de la Cour suprême relativement aux contentieux électoraux ;
- Les résultats publiés par la CEI sont contestés. La question des fichiers est un élément essentiel. La Francophonie devra se pencher sur la question de la comptabilité des délais raisonnables entre la publication des résultats du premier tour et le deuxième tour. Pour l'avenir, la Déclaration de Bamako nous dit que les gens se sont engagés à se soumettre aux résultats publiés dans des conditions convenables.

Mme Obono Engono Nchama croit que, dans le cas de la Guinée, la population devrait valoriser les efforts qu'a faits le général Konaté pour mettre en place une transition qui a été sans convulsion, et qui a été reconnue dans tous les pays. Que ce soit un militaire ou un civil, nous devons valoriser les qualités personnelles d'un individu. Le Président Konaté a fait un effort pour diriger cette transition. **Mme Obono** se dit surprise qu'il y ait eu de la contestation.

Ce qui tue l'Afrique, c'est l'ambition d'être président pour s'enrichir aux dépens des plus pauvres, des plus faibles. L'APF doit dénoncer ces situations. Comment installer une vraie démocratie s'il y a des manœuvres, des manipulations ? Comment peut-il y avoir de la contestation malgré tous les efforts de l'OIF pour renforcer les processus électoraux ? **Mme Obono Engono Nchama** interpelle la commission politique, l'APF et l'OIF pour adopter une résolution pour arrêter les abus dans ce pays.

M. Daoudi intervient au sujet du Liban. Le gouvernement libanais a plusieurs fois condamné le survol du sol aérien par Israël. Il faut condamner le viol de l'espace libanais par l'aviation israélienne

Sur le problème de la durée des mandats, une **députée du Sénégal** souligne le rôle de l'OIF, dans l'encadrement qu'elle procure, pour tendre à harmoniser les constitutions.

Au vu des exemples de la Guinée, du Niger et de la Mauritanie, elle trouve que la Francophonie fait trop confiance aux militaires. L'OIF doit étendre ses compétences dans la formation des militaires africains pour qu'ils restent dans les casernes.

Sur le Liban :

M. de Freige note qu'il y a eu une grande évolution de la situation au Liban. Depuis l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 1701, le 11 août 2006, les eaux territoriales ou l'espace aérien libanais sont violés chaque jour.

En l'espace d'une année, le Liban a organisé deux élections populaires importantes, dans un pays fragilisé, dans une région du Moyen-Orient où la démocratie n'est pas une chose courante : le 9 juin 2009 les élections législatives et le 7 mai 2010, les élections municipales. Le gouvernement a été salué par les Nations Unies pour avoir organisé les élections les plus transparentes au monde. Cela lui a valu une distinction, après avoir reçu en 2004 le prix ONU-Habitat pour la reconstruction de Beyrouth.

Des missions d'observation d'élection étaient là et tous les rapports étaient encourageants. Ce petit pays pourra être un exemple de véritable démocratie pour toute la région qui l'entoure.

Le Tribunal spécial sur le Liban, qui existe depuis longtemps et est entré en vigueur depuis un an, travaille jour et nuit. Le procureur canadien, M. Daniel Bellemare, attend toujours des réponses provenant de pays notamment européens, suite à la demande d'analyses techniques et balistiques.

M. de Freige insiste sur le fait que la violation de la résolution 1701 des Nations Unies est très grave pour le Liban et cause de graves problèmes aux relations entre le Liban et ses voisins.

M. Abdul Aziz Al Hassan (Syrie) se dit étonné de la manière dont le rapport est rédigé car il donne l'impression que la source de la tension dans la région n'est pas Israël, mais soit la Syrie soit le Liban.

Il précise que les relations syro-libanaises sont dans la bonne voie. **M. Hariri** s'est rendu trois fois en Syrie après la formation du gouvernement libanais et on est en train de réviser tous les traités bilatéraux entre les deux pays. Il y a un respect mutuel et des représentations diplomatiques.

La Syrie a réfuté l'accusation de fournir des missiles Scuds au Hezbollah, accusation qui n'a pas été prouvée. De l'avis d'experts militaires, un missile Scud est impossible à faire passer clandestinement à la frontière, dans la mesure où Israël et les États-Unis possèdent des satellites. Certains journaux israéliens ont même soutenu le point de vue de la Syrie sur ce sujet.

En ce qui concerne la vie politique du Liban, on est tous d'accord sur le fait que le Liban a le droit de se défendre.

À la suite de la sortie du rapport Goldstone, qui accuse Israël de crimes de guerre pendant la guerre contre la bande de Gaza (décembre 2008-janvier 2009), Israël a accusé la Syrie pour échapper à ses responsabilités dans les crimes. Quand il y a des pressions, Israël cherche à attirer l'attention du public international sur autre chose.

Le président Obama soutient l'indépendance du Liban. Cette souveraineté a été violée. La Syrie respecte la souveraineté du Liban; c'est Israël qui viole la souveraineté du Liban.

M. de Freige précise que le rapport ne dit pas que les relations sont mauvaises entre les deux pays, le rapport rapporte les accusations du président de la République d'Israël. M. Shimon Peres a accusé la Syrie. Ce n'est pas le Liban qui a accusé la Syrie.

Le Liban a le droit de se défendre et d'avoir des armes. Nous avons un grand conflit à l'intérieur du Liban entre nous et le Hezbollah au sujet des armes.

Nous croyons que l'armée libanaise devrait posséder des armes assez sophistiquées pour pouvoir se défendre. L'autre problème est que si la communauté internationale n'accepte pas de livrer des armes au Liban, le Hezbollah, pour sa part, est en train de s'armer grâce à l'appui de l'Iran. Si la communauté internationale voulait aider le Liban, elle accepterait de livrer des armes à l'armée libanaise.

M. de Freige confirme que les relations s'améliorent entre les deux pays; il y a une reconnaissance des deux pays et une multiplication des visites.

Le Président rappelle que nous n'avons pas la capacité de régler toutes les situations. Ce rapport concerne les situations de crise dans l'espace francophone.

M. Daoudi estime que le premier paragraphe du rapport n'est pas à sa place, à savoir, que M. Shimon Peres accuse. Si on entre dans les accusations, on n'en finit pas.

Le Président affirme que la rapporteure maintient son propos.

Sur la République Centrafricaine :

M. Lavou apporte des précisions sur la situation dans son pays.

Lorsque le président de la République Centrafricaine a accepté, à la demande de l'opposition et de la communauté internationale, de reporter la date des élections, l'une des exigences était la mise en œuvre du programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR). Le DDR avait déjà démarré. Un chef rebelle était à la tête de ce processus. L'État a mis à sa disposition assez d'argent pour commencer les premières activités permettant d'aller sur le terrain pour payer le pécule des rebelles. Mais cet argent a été détourné. Lorsque les officiers sont allés en mission sur le terrain, ils ont été refoulés par les rebelles. Il faut maintenant que ce processus démarre véritablement; c'était une exigence.

À deux reprises, la CEI a annoncé qu'il était « techniquement impossible de tenir les délais fixés ». **M. Lavou** précise que sur 31 membres, la CEI est composée en majorité de personnes appartenant à l'opposition. Cela faisait partie du processus de dialogue politique inclusif que le pouvoir a accepté.

Une seconde exigence de la CEI concernait le financement. À la date du dernier report sine die, l'État avait déjà engagé de l'argent tandis que la communauté internationale n'a encore rien donné. Aujourd'hui, la CEI propose la date du 24 octobre. Nous pensons que cette date est irréaliste, c'est la saison des pluies, les routes sont impraticables.

Il aborde ensuite le problème de la disparition de certains opposants, comme Charles Massi. Dans le cadre du dialogue politique, les chefs rebelles ont été amnistiés. Ils devaient rentrer au pays et signer un protocole d'accord. Seul Massi a refusé et il est allé à la rébellion. Il est mort sur le terrain car il a choisi de continuer sa rébellion. Quant à l'autre opposant mentionné dans le rapport, Hassan Ousman, **M. Lavou** affirme ne pas le connaître.

M. Lavou demande à la commission politique et l'APF de faire un plaidoyer auprès de l'OIF pour obtenir le financement des organisations internationales permettant de tenir les élections.

En réponse aux propos de **Mme Oyane-Ondo** sur la RDC, **M. Modeste Mutinga** demande s'il est possible d'accuser la RDC d'infanticide. Les violations des droits de l'homme sont plus concentrées dans la partie Est, où l'on retrouve les groupes armés qui viennent de l'Ouganda et du Rwanda. Le Parlement a joué un rôle qui n'est pas mentionné dans le rapport. Le parlement congolais a en effet voté une charte de résolution de cette crise par le dialogue.

À la suite de cette résolution du parlement, il y a un rapprochement entre l'Ouganda et le Rwanda. Une coopération militaire a permis à l'Ouganda de s'associer à la RDC pour chasser les troupes de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) du territoire congolais. Elles sont maintenant concentrées dans les forêts centrafricaines.

Cette charte a permis également au Rwanda de se mettre aux côtés des militaires de la RDC pour pourchasser les troupes des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). On a trouvé une terre d'asile au nord du Katanga pour concentrer ces troupes.

Voilà comment se présente le problème aujourd'hui pour résoudre ces questions militaires. C'est à l'issue de l'action parlementaire, conjuguée avec celle du gouvernement, qu'on est arrivé à la résolution diplomatique de cette question et que les trois États sont aujourd'hui en harmonie. Les trois États se sont retrouvés lors du cinquantenaire de l'indépendance de la RDC.

Au niveau parlementaire, on a créé le Forum du Parlement des Grands-Lacs. La première session a eu lieu au Burundi et la seconde en RDC.

Ces efforts conjugués dans le cadre de la Francophonie n'ont pas été soulignés dans le rapport.

Quant aux violations massives des droits humains, la rapporteure emprunte les stéréotypes et le vocabulaire des ONG ; c'est un glissement dangereux. Il faut nous situer au plan politique et relever l'effort qui a été fait.

Le Président prend acte de l'avancée de la diplomatie parlementaire.

Mme Oyane-Ondo précise qu'elle n'a pas comparé la RDC à une femme infanticide. Le propos était par rapport à la notion contenue dans la Déclaration de Bamako. Même la violation d'un droit contre un seul individu est importante.

En ce qui concerne le Tchad, **Mme Obono Engono Nchama** demande à la commission de faire confiance à la République du Tchad. Si elle a pris la décision de retirer la mission des Nations Unies de son territoire, c'est qu'elle juge que cela ne pose pas de problème.

Sur la partie portant sur le Liban, le **délégué du Tchad** se dit ennuyé que la rapporteure maintienne l'accusation exprimée par Israël au sujet de la Syrie.

Mme Oyane-Ondo rappelle que le rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone est évolutif. On reprend depuis la dernière réunion de la commission. C'est de l'accusation d'Israël dirigée contre la Syrie d'armer le Hezbollah que les tensions sont nées. Elle ne voit pas en quoi cela est préjudiciable pour la Syrie. Ceci dit, si les délégués souhaitent que l'on retire cette partie, on peut le faire.

Le **Président** décide qu'on enlève ce paragraphe et confie aux services du Secrétariat général le soin de rédiger un texte sur la base des discussions qui viennent d'avoir lieu.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme Desouches répond aux remarques formulées par les délégués :

- Elle appuie la démarche visant à rationaliser et actualiser le travail entre l'APF et l'OIF;
- Prend acte de la remarque de la députée du Sénégal sur l'harmonisation des mandats et la formation des militaires ;
- Exprime toute la préoccupation de la Francophonie par rapport à la situation au Burundi. Comme il y avait un seul candidat aux élections, l'OIF n'y a pas envoyé de MOE ;
- Fait mention d'un accord signé entre les parties le 16 juin aux Comores ;
- Prend acte de l'information donnée par le délégué de la République de Centrafrique ;
- Note l'importance de prendre en compte les violations massives des droits de l'homme pour le déclenchement des mesures dans le cadre de la Déclaration de Bamako+10.

M. de Freige demande que le rapport fasse mention des élections tenues en juin 2009 et en mai 2010 et que celles-ci soient reconnues comme des élections transparentes et bien organisées.

Le projet de résolution portant sur les situations politiques dans l'espace francophone est étudié.

M. Fall demande de prendre en compte l'évolution récente de la situation en Guinée et s'engage à présenter une proposition écrite.

Le **délégué de la section syrienne** fait une proposition d'amendement à la résolution portant sur le Liban.

M. Gautrin propose de mentionner le fait qu'on a mis la section de la Guinée-Bissau en observation à titre préventif.

M. Daoudi propose un amendement pour condamner la violation de l'espace libanais par Israël.

M. de Freige se déclare en accord avec la proposition d'amendement de la Syrie.

M. Lavou souhaite que la résolution mentionne l'enjeu du financement du processus de DDR.

Le Président remarque que cette observation est satisfaite par la résolution telle qu'elle est rédigée.

La résolution sur les situations politiques est adoptée
(http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2010_resol59_situations_de_crisis.pdf).

Une résolution sur la situation au Proche-Orient est lue par **M. Gautrin**. Elle est le fruit d'un travail concerté entre les sections de l'Égypte, de la France et du Québec.

Une discussion s'en suit entre les délégués du Maroc, de la France et du Québec au sujet du prisonnier Guilad Shalit, de nationalité franco-israélienne.

Le projet de résolution est adopté avec deux oppositions (Syrie et Maroc) et trois abstentions (<http://apf.francophonie.org/spip.php?article1290>).

Le Président fait lecture des amendements apportés à l'Avis de l'APF.

L'Avis de l'APF ainsi amendé est adopté (disponible sur le site internet de l'APF à l'adresse suivante : <http://apf.francophonie.org/spip.php?article1351>)

8. Comment faire face aux défis démographiques du XXI^e siècle **Rapporteuse : Mme Françoise Fassiaux-Looten** **(Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)**

Mme Fassiaux-Looten présente son projet de rapport.

Le Président remercie tous les délégués pour leur écoute. Il félicite la rapporteure pour le chemin parcouru entre l'ébauche du rapport, en avril dernier, et la version actuelle du projet de rapport.

M. Fall s'associe au Président pour adresser des mots très forts et très profonds de félicitations à l'adresse de la rapporteure. On a mesuré l'étendue du chemin parcouru. Sur la base des échanges tenus à Yaoundé, en avril dernier, la rapporteure a fait preuve d'une capacité de recul, d'oubli de soi pour se mettre au service d'une vision commune. C'est une évolution fulgurante et très belle.

M. Fall observe que la communauté francophone est traversée par de profondes disparités économiques et sociales. On y trouve des populations riches et des populations pauvres. Il est normal que les flux de population soient courants. La première destination des populations du sud sont les pays du nord. Les disparités sont telles qu'il faut de plus en plus de solidarité et de responsabilité pour créer les conditions d'un développement plus harmonieux.

Mme Henriette Martinez (France) félicite à son tour la rapporteure pour son travail exhaustif. Elle propose de mentionner dans le rapport la réciprocité entre le développement humain et le développement démographique. Il y a une interdépendance entre les deux. On peut citer des exemples de pays qui ont réussi leur développement socio-économique grâce à une transition démographique réussie.

Mme Martinez rappelle le rapport qu'elle avait déposé au Réseau des femmes parlementaires de l'APF sur la santé de la procréation. Elle souhaite que le rapport sur les défis démographiques parle des femmes. On ne peut parler de transition démographique sans aborder la question de la maîtrise par les femmes de leur fécondité, car on est au cœur des droits humains. Il faut réaffirmer le droit des femmes à maîtriser leur fécondité. Quand les femmes maîtrisent cela, le développement économique suit. À travers l'éducation des filles et des garçons, on peut organiser progressivement la prise de conscience de la transition démographique pour arriver au développement humain.

Ce point de vue est appuyé par la **déléguée du Sénégal**. Le fondement même des questions démographiques, c'est la femme. Elle soulève l'opportunité de transmettre aux États des questionnaires pour voir où ils en sont dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Au Sénégal, le taux de scolarisation des filles a augmenté mais on s'aperçoit des difficultés. Il y 10 ans, on était plus porté vers les politiques de planification familiale. On y revient dans le but de maîtriser la procréation, surtout dans le monde rural.

Mme Martinez propose d'enlever du rapport le fait que la question de la pilule anticonceptionnelle est obsolète.

M. Gautrin félicite également la rapporteure pour le chemin parcouru depuis Yaoundé. Il aborde trois points :

- inclure les pêcheries, en plus de l'agriculture, dans le rapport ;
- parler du déplacement des élites du sud vers le nord ;
- aborder l'apport des technologies de l'information et des communications dans les domaines de la santé et de l'éducation.

M. Daoudi estime que ce thème est relié à d'autres sujets, tels que les biocarburants, la mise en friche des terres, le problème des retraites. L'Afrique ne maîtrise pas ses ressources donc elle reste pauvre. L'Afrique est condamnée. Il faut aborder ces questions car elles émergeront.

Mme Fassiaux répond aux remarques des délégués.

Elle est d'accord pour ajouter la réciprocité entre le développement et la transition démographique. Il faut laisser au Réseau ce qui appartient au réseau. Elle tient à laisser sa phrase sur la pilule, car il est obsolète de croire que tout sera résolu grâce à des pratiques contraceptives.

Elle remercie le Sénégal de ses remarques. Il est important qu'il y ait un état des lieux et que chacun se renseigne sur son pays. Il faut essayer de garder notre cap et de travailler sur les problèmes liés à une sorte d'explosion démographique.

On peut ajouter les ressources de la mer qui sont plus difficiles à gérer que les réserves de la terre. Il est vrai qu'il faut être attentif aux exodes et à l'apport des technologies de l'information.

Mme Fassiaux-Looten propose de parler de la question du vieillissement et des retraites lors de la prochaine réunion de la commission politique. Elle mentionne qu'il serait intéressant, lors du prochain rapport d'étape, de s'adjoindre les services d'un chercheur universitaire sur cette thématique délicate.

9. Questions diverses

Aucune remarque.

10. Date, lieu et thèmes de la prochaine réunion

Mme Fassiaux-Looten invite les délégués à Bruxelles, capitale européenne, lors de la prochaine réunion de la commission politique.

M. Gautrin propose de travailler sur le concept de médiateur ou d'ombudsman. Il fera état de la situation dans l'espace francophone et formulera éventuellement des recommandations aux États qui n'en ont pas.

*
* *